Nombre de Conseillers
En exercice 15
Présents 14
Votants 15
(1 vote par procuration)

Publié par affichage du compte rendu le 22-10-2020

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-sept Septembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Piégros-La Clastre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles MAGNON, Maire.

Convocation du Conseil Municipal : 11/09/2020, affichée le 11/09/2020

<u>Présents</u>: Gilles MAGNON, Eric ESCANDE, Sylvie SANIAL, Raymond MARION-FERRIER, François ARNAUD, Houari BELMOSTEFA, Marie CARRE, Jean-Paul DEVILLE, Richard GHIELMINI, Michel HENARD, Amanda MARTY, Eric NICOLAS, Elisabeth RIFFARD, Sandrine RIPERT.

Absents excusés: Damien LEYRAUD (pouvoir à Sylvie SANIAL).

Secrétaire de séance : Sylvie SANIAL

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 10 JUILLET 2020

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents

I.PERSONNEL COMMUNAL

1) Ouverture d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le maire précise que l'agent occupant le poste d'accueil du public peut prétendre au grade d'adjoint principal 1ère classe en fonction de l'échelon atteint dans son ancien grade et du nombre d'années de service effectuées dans le grade des adjoints administratifs territoriaux. Monsieur le maire rappelle les tâches confiées à cet agent en complément de l'accueil du public qui sont entre autres le suivi des dossiers d'état civil, d'urbanisme, des élections et d'aide sociale; ainsi que le classement et l'archivage des dossiers. Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré décide de créer un poste à 35 heures d'adjoint administratif principal 1ère classe au 1er novembre 2020.

2) <u>Recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents titulaires momentanément indisponibles</u>

Monsieur le maire informe l'assemblée que conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1, il peut être fait appel à des agents contractuels pour assurer le remplacement d'agents titulaires momentanément indisponibles, afin d'assurer la continuité du service.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

II. CONVENTION AVEC LE SERVICE ARCHIVES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA DROME

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme (CDG 26) met à disposition des collectivités un service « archives ». Ce service facultatif a pour mission de permettre aux collectivités de respecter leurs obligations en matière d'archivages. Monsieur le maire rappelle qu'une convention qui arrive à terme le 31 décembre 2020, avait déjà été signée avec le CDG 26. Il précise que les collectivités territoriales sont responsables de leurs archives et propose donc de renouveler la convention pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2021. Le nombre de journées d'intervention de l'attaché de conservation du patrimoine du CDG 26 est fixé à 3 jours par an. La base forfaitaire déterminée par le conseil d'administration du Centre de Gestion est revue annuellement pour fixer la participation de la commune. A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour la signature de la convention.

III. CHEMINEMENT PIETONS ENTRE L'AIRE DE COVOITURE ET LE VILLAGE : MAITRISE D'ŒUVRE DU PROJET D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement du cheminement piétons entre le gymnase et le village, une demande a été effectuée auprès du Conseil Départemental pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux. La proposition du Conseil Départemental comprend l'établissement du projet, l'établissement du dossier de consultation des entreprises, l'analyse des offres et la mise au point du marché, la préparation et le suivi des travaux, ainsi que l'assistance aux opérations de réception. Cette mission s'élève à 10 485 euros HT (12 582 euros TTC). Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte de confier la mission maîtrise d'œuvre au Conseil Départemental et autorise Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

IV. MODIFICATION BUDGETAIRE

Suite à une erreur d'inscription sur le budget primitif, il y a lieu de régulariser les imputations : Monsieur le maire propose de diminuer le chapitre 23 de 14 000 euros et d'augmenter le chapitre 21 de la somme de 14 000 euros. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve la modification budgétaire.

V. COMPOSTAGE COLLECTIF: CONVENTION DE PARTENARIAT

Dans le cadre du déploiement du compostage collectif sur la commune, et suite au souhait des élus de mettre en place ce service, Monsieur Eric Escande, 1^{er} adjoint chargé de l'environnement, présente le projet d'installation d'un composteur collectif qui devrait être implanté sur le domaine public Place de la fontaine, projet porté par la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans.

Monsieur le maire porte à la connaissance de l'assemblée la convention dont l'objet est, d'une part de définir les conditions administratives, techniques et financières dans lesquelles la CCCPS et la commune encadrent l'usage des composteurs du site de la Fontaine, et d'autre part de préciser le principe de gestion du site de compostage pour garantir un bon suivi de l'équipement.

Un collectif d'habitants, représenté par plusieurs référents formés au compostage collectif, aura pour but d'utiliser et de gérer le site, et d'encourager cette pratique sur la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer la convention de partenariat avec la CCCPS et le collectif d'habitants.

Page 2|5 Cm du 17-09-2020

VI. DECLALOC': CONVENTION DE MISE A DISPOISTION DU SERVICE PAR LA CCCPS

La Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, dans le cadre de sa compétence tourisme et pour les déclarations de taxe de séjour issue des hébergements touristiques, a mis en place une plateforme en ligne « DECLALOC' » permettant aux nouveaux hébergeurs de son territoire d'effectuer leurs déclarations en ligne. Ce service mis à la disposition des communes par la CCCPS est totalement gratuit. Il permet aux propriétaires des meublés de tourisme et/ou chambres d'hôtes ou hébergement chez l'habitant de déclarer leurs meublés en ligne via des formulaires CERFA dématérialisés en respectant le cadre légal et réglementaire en vigueur.

Monsieur le maire porte à la connaissance de l'assemblée les termes de la convention qui a pour objet de définir les principes, outils de collaboration, et moyens financiers entre les parties dans le cadre de la mise à disposition de l'outil DECLALOC'.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition avec la CCCPS.

VII REGLEMENT DE LOCATIONS DE SALLES DE L'AIRE SPORTIVE

Monsieur le maire soumet à l'assemblée d'une part le projet de règlement d'utilisation régulière (pour les associations) et d'autre part le règlement de location (pour les particuliers clastrois) de l'Aire Sportive Aimé Farconnet. Ces règlements sont proposés suite à l'accroissement des demandes de location de cette salle.

De plus, les locations « Particuliers clastrois » de cette structure étant limitées à la période du 1^{er} avril au 30 septembre, il est proposé de les étendre sur l'année, et de facturer une part de chauffage pour la période du 1^{er} octobre au 30 avril, soit 10 euros pour une journée de location et 20 euros pour un week-end.

Monsieur le maire propose également à l'assemblée le projet « de convention de mise à disposition d'un local communal pour une utilisation régulière », réservé aux associations pour les activités régulières organisées à l'Aire Sportive.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte les règlements d'utilisation d'une part pour les associations et d'autre part pour les particuliers clastrois, les conventions de mise à disposition, ainsi que les tarifs applicables à compter du 1^{er} octobre 2020.

VIII COMMISSIONS MUNICIPALES: ORGANISATION DE TRAVAIL

Monsieur le maire souhaite que les commissions mises en place se réunissent rapidement afin de réfléchir sur les dossiers en cours, ou à venir.

Il rappelle son souhait d'organisation qui veut que les adjoints ou conseillers délégués, ayant reçu délégation de sa part, soient les personnes référentes pour chaque élu, et ce pour la thématique dont ils sont responsables. Un retour est fait de manière hebdomadaire en réunion d'adjoints.

Il rappelle aussi que les commissions n'ont qu'un rôle consultatif, malgré toute l'importance que l'on doit y apporter. Les décisions sont prises, dans tous les cas, en séance du conseil municipal.

IX COMPTES RENDUS DIVERS

- 1) Monsieur Gilles MAGNON, maire:
- <u>SMRD</u> : Entretien du ruisseau de Blayne Suite à la défaillance de l'association chargée par le SMRD de l'entretien du ruisseau de Blayne, les travaux ont été confiés à l'Office National des Forêts. Les agents doivent intervenir dans les prochains jours.

A ce titre, Monsieur le Maire tient à rappeler que ce travail est de la responsabilité de chaque propriétaire riverain, et que chacun doit veiller à la bonne circulation des eaux.

- <u>Eclairage public</u>: La réflexion est engagée sur la réfection des installations d'éclairage public de la commune. Cela a 2 objectifs, soit maintenir en état le réseau, mais aussi de permettre des économies quant au fonctionnement. De même, la question sur la pollution lumineuse engendrée par cet éclairage sera abordée en commission, avec l'éventualité d'une extinction nocturne.
- <u>Spectacle du 22 septembre 2020</u>: Pour information, l'association Truc organise un spectacle de mono cycle à 18h15 à l'Aire sportive.
- <u>Restaurant scolaire intercommunal</u>: l'assemblée générale se déroulera le mardi 06 mars 2020 à 20 h00 au Centre rural d'animation.

2) Monsieur Eric ESCANDE, adjoint chargé de l'urbanisme et des bâtiments :

- <u>Sous-commission urbanisme</u>: les dossiers de permis de construire et déclarations préalables ayant reçus un avis favorable sont listés.
- <u>Bâtiment</u>: Il a été fait une demande d'utilisation du local ayant accueilli dernièrement le relais assistance maternelle, Montée de Carcavel, pour un usage professionnel. Accueilli favorablement, il est proposé un bail de 6 ans, et ce à partir du 1^{er} Octobre 2020. Le loyer mensuel a été fixé à 150 euros.
- <u>Bar restaurant Le Solaure</u> : le locataire a fait une demande de travaux au niveau du logement. La commission bâtiment doit l'étudier

Infos diverses:

- Les travaux de remise en état du réseau assainissement du logement de l'excure sont terminés.
- Réfection de la croix chemin du canal : les travaux ont été confiés à l'entreprise Gencel menuiseries.
- Mobilité : un collectif de la commune propose un achat en commun de vélos. Une réunion doit être organisée prochainement par le collectif afin d'en informer la population. De même, une proposition d'achat en commun de granulés bois doit être étudiée.

3) Madame Sylvie SANIAL, adjointe chargée du social :

- <u>Jeunes et nuisances</u>: Durant l'été, plusieurs plaintes ont été recensées suite aux agissements de certains jeunes sur l'espace aux abords de l'école. Plusieurs dégradations ou tapages ont été enregistrés, dégradations à la charge de la commune, et tapages impactant la sécurité et la quiétude des riverains. Afin de les sensibiliser à ces méfaits, Madame Sanial informe l'assemblée que des rencontres entre les jeunes, leurs parents et les élus ont été organisées.

4) Madame Amanda MARTY, conseillère déléguée à la Culture

- <u>Commission culture</u>: la commission s'est réunie le 10 septembre 2020. Madame Amande Marty soumet les idées qui ont été évoquées: réunir les habitants de Piégros pour tisser des liens entre les personnes qui n'ont pas l'habitude de se rencontrer. Pour cela, il peut être envisagé une rencontre, sur une journée, des associations pour les remercier de leur implication à la vie culturelle de la commune, ainsi qu'une réunion des artistes de la commune pour établir un partenariat avec la mairie.

5) Monsieur Michel HENARD, conseiller délégué aux écoles

- <u>Transports scolaires</u>: Monsieur Michel Hénard informe l'assemblée que les transports scolaires fonctionnent depuis la rentrée scolaire, mais le problème des arrêts de car n'est pas résolu sur Mirabel et Blacons. Une relance doit être effectuée auprès de la Région. D'autre part, il est difficile pour le car de tourner sur le rondpoint de l'école de Piégros à cause d'un grand nombre de véhicule mal stationnés.

6) Monsieur Raymond MARION FERRIER, adjoint chargé de la voirie

- <u>Voirie</u>: Monsieur Raymond Marion informe l'assemblée que le passage de l'épareuse est programmé pour la fin septembre. Les travaux de voirie au chemin des Lombards sont terminés. Une réunion de la commission est programmée pour étudier l'aménagement du jardin d'enfants situé Rue du Solaure.

7) <u>Monsieur François ARNAUD, référent ambroisie</u>

- <u>Ambroisie</u>: Monsieur François Arnaud, référent ambroisie, a effectué le suivi de la prolifération de l'ambroisie sur la commune. Plusieurs demandes de particuliers ont été enregistrées sur le site dédié. Plusieurs rappels ont été effectués.

X CARNET

Au nom du Conseil municipal, Monsieur le Maire renouvelle toutes ses condoléances à Monsieur Eric Nicolas, conseiller municipal, et à toute sa famille suite au décès de son papa.

Il renouvelle ses félicitations à Amande Marty et Guillaume Maurin, à l'occasion de la naissance de leur petit Achille. Il adresse tous ses vœux au bébé.

De même, il adresse ses félicitations à Monsieur et Madame Jean Paul Deville, pour la naissance de leur petit-fils Gabin. Il adresse ses félicitations aux heureux parents et tous ses vœux au bébé.

Page 5|5